

Différences

mr
ap

Mars 1995 - N° 161

☐ SOMMAIRE

Dossier

Congrès du mrpap 2 à 5

Timing 12

Enquête

Gens du Voyage: Le droit de stationner 6

Témoignage

Tsiganes roumains 7

Document

Pastorale des Migrants 8

International

Israéli-Palestine 9

Rwanda 9

Chrono 10

Et aussi nos brèves

Soirée à "la clé" 4

Manif nationale à Nantes 8

Tchéchénie 10

Julos Beaucarne 11

Livres 12

Formation juridique 12

Dossier

CONTRIBUTIONS AU CONGRÈS DU MRAP

31 mars, 1er et 2 avril prochains

Dernière ligne droite avant le congrès : nous publions plusieurs contributions sur des sujets aussi divers que la question du rapport entre «l'islamisme» et le racisme, les difficultés du partenariat dans le cadre des actions collectives, la nécessité de développer tous les moyens de la communication verticale et horizontale.

Quelques témoignages aussi sur le racisme et l'antiracisme «de proximité». Ainsi qu'un appel aux fédérations et le programme global de ces trois journées.

☞ page 2

éditorial

Osons

Une militante du MRAP, Nadia Kurys, a été poursuivie devant les tribunaux pour avoir, au sujet du refus du commissariat de Privas d'enregistrer une plainte, écrit au procureur de la République : « nous osons espérer que ce n'est pas l'origine maghrébine de la victime qui a ainsi suscité l'attitude inconcevable des services de la police ».

Le 1er février dernier, jour du procès, 400 personnes sont venues témoigner leur solidarité à notre amie. Aujourd'hui Gilles Perrault, Marie-Claire Mendes France, Albert Jacquard, Jacques Gaillot, Jean Ferrat, Léon Schwarzenberg, Diane Kurys, Fanny Ardant, Alexandre Arcady, Josiane Balasko, Maurice Béjart, Patrick Bruel, Isabelle Huppert, Marjorie Israel, Agnès Vitez demandent la relaxe de Nadia.

Cette affaire est-elle le résultat d'un excès de zèle? Non. Un fait isolé? Pas du tout. Une intimidation? Certainement. Les prémices d'une volonté de faire taire les voix de la solidarité? A coup sûr.

Pour preuve, la lecture du Journal Officiel du 28 décembre 1994 est édifiante. On peut lire en effet le texte de la loi n° 94-1136 du 27 décembre dans le titre I : « Toute personne qui, alors qu'elle

se trouvait en France, aura par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France, sera punie d'un emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 200 000 francs ».

Gare aux automobilistes qui prendront un auto-stoppeur sans lui avoir préalablement demandé ses papiers. Gare au médecin qui, en urgence, aura soigné une personne étrangère sans vérifier son identité.

Attention au militant qui aura aidé un réfugié débouté du droit d'asile d'Algérie, du Rwanda, de l'ex-Yougoslavie. Prévenons enfin le citoyen qui se sera pris d'amitié avec un étranger sans vérifier la régularité de son séjour.

Bien que cette loi soit présentée comme une loi républicaine, nous oserons, qu'on se le dise, braver ce délit de fréquentation. Une affaire, une loi qui donnent, si besoin était, le sens et la résonance particulière que chacun d'entre nous devra donner dans le domaine de la résistance, mais en même temps bâtir les valeurs qui sont les nôtres. C'est aussi une des questions auxquelles le congrès devra répondre. Osons! ♦

Mouloud Aounit

ISLAM, RACISME ET EXCLUSION

L'islam est "devenu" visible, trop pour certains. Trop présent dans les banlieues, trop proche dans la mémoire d'un passé colonial français récent et mal assumé, trop présent dans l'actualité quotidienne de nombreux pays musulmans, à commencer par l'Algérie. Trop existant encore par les revendications politiques de milieux extrémistes qui détournent et dévoient l'islam en tant que religion prophétique et historique.

constat

La place de l'islam. Et pourtant l'islam, seconde religion de France, est une religion très minoritaire dont les fidèles appartiennent au moins à 30 nationalités et d'abord à la nationalité française, représentant moins de 10 % de la population totale du pays. L'islam minoritaire et combattu de la période coloniale et l'islam discret et/ou refoulé des musulmans intégrés au monde national français a cédé la place aux affirmations identitaires de communautés islamiques d'origine arabe, africaine ou asiatique qui veulent se faire reconnaître en tant que telles.

Les intégrismes. Les intégrismes, notamment religieux, ont refait une entrée en force dans le monde à l'aube du 21^{ème} siècle : intégrisme catholique, caractérisé notamment par la résurgence de "l'ordre moral"; intégrisme juif raidi sur une perception théocratique de l'Etat de la société; intégrisme hindou ou sikh si lointains et si sanglants aussi; intégrisme islamiste

Vivre avec l'islam. Vivre avec l'islam en France aujourd'hui ne relève pas d'une volonté individuelle ou collective. C'est un fait social qui s'impose à la société française dans son ensemble. Comprendre ce fait de société, c'est essayer d'aller au-delà des peurs et des manipulations multiples qui créent ou renforcent le racisme en assimilant musulman à

intégriste, intégriste à terroriste, terroriste à Arabe ou Maghrébin.

analyse

Quelle société? Les habitants de la France, quelle que soit leur origine, partagent les mêmes espaces dans la ville, à l'école, au travail ou bien se retrouvent tout aussi marginalisés dans la crise économique des cités les plus défavorisées : fracture sociale entre "citoyens" ayant un emploi et exclus voués à un inéluctable chômage; crise "ville/banlieue" avec son cortège de ghettos sociaux risquant de se transformer en ghettos ethniques. Les jeunes se voient rejetés -par l'échec scolaire et l'absence de perspectives d'insertion professionnelle- vers la drogue où ils cherchent l'oubli de leur intolérable galère, et la délinquance, son corollaire...

Contre l'exclusion sociale, quels recours? On observe la faillite totale ou partielle des institutions de l'Etat et des collectivités locales -par l'école, les services sociaux, les actions éducatives, sportives...- à apporter les seules solutions qui permettraient une insertion sociale véritable, qui rendrait l'espoir aux adultes et aux jeunes : la formation, l'emploi, le logement. Les associations de jeunes, jaillies dans les quartiers il y a quinze ans, à l'époque pleines de vigueur et de projets, ne cessent de tenter de s'adapter aux nouveaux besoins qui les dépassent et risquent de les noyer. Les églises ou les syndicats, traditionnellement présents au coeur de la cité, connaissent une gigantesque désaffection. Seule exception notoire en cette fin de 20^{ème} siècle : la présence croissante de l'islam sur les décombres de la désintégration sociale des banlieues. L'offre d'islam, multiforme et concurrentielle, rencontre la demande d'islam des jeunes d'origine immigrée, en particulier de ceux qui se sentent

parfois les plus marginalisés et qui vivent aujourd'hui par procuration l'humiliation de leurs parents ou la mort de frères et de copains tombés sous les balles racistes et sécuritaires. L'islam qu'ils découvrent leur apporte la dignité retrouvée de leurs parents et un sens à leur propre vie... À moins qu'au lieu de l'islam, ils se voient offrir, d'Orléans à la Courneuve, l'intégrisme islamiste, aussi redoutable que tous les autres.

Quelle place légale pour les religions? La France est devenue patrie d'une "laïcité" fondée sur la séparation des pouvoirs des Eglises et de l'Etat. L'exercice de la religion est du domaine de la sphère privée. Le *ministre de l'Intérieur* est aussi *ministre des Cultes*. Il se doit d'être le garant de la neutralité de l'Etat et du respect de la sphère privée des citoyens. L'islam trop souvent repoussé aux confins de la ville, hors de l'espace public visible, l'islam des exclus et "l'islam des caves", outre qu'il se prête à beaucoup de dérives, alimente trop souvent les fantasmes racistes et xénophobes. Il est urgent que les musulmans, trop souvent aujourd'hui privés de leurs droits et de leur dignité, se voient aussi reconnaître leur place de citoyens au même titre que les citoyens d'autres confessions, agnostiques ou athées, pour éviter un double repli lourd de conséquences "communautaire" (des musulmans), porteur d'un danger de "ghettoisation"; "laïcard" (de laïques désorientés), porteur d'un danger d'exclusion.

conclusion

Une éducation contre le racisme. Le MRAP, dans sa volonté d'éradiquer le racisme sous toutes ses formes, a conscience qu'il convient de s'attaquer aux causes et non aux seules manifestations du racisme, quelles qu'en soient les victimes, en particulier les musulmans, victimes d'une véritable "diabolisation" contemporaine de l'islam et qu'il est préférable de prévenir par l'information et l'éducation plutôt que de risquer de ne pas pouvoir guérir. Tout blocage de la société française par rapport à l'islam et aux musulmans qui prend une forme raciste ne peut que produire de nouveaux "beurs de Fès, transformés de leur propre aveu en apprentis terroristes islamistes sur un terreau profondément désespérant de discriminations ou de crimes racistes ainsi que de rejet social dans les banlieues de la France. ♦

Bernadette Hétiér
pour le groupe de réflexion
«Islam, racisme et exclusion»

RÉFLÉCHIR SUR LE «PARTENARIAT»

LE MRAP est fréquemment invité à participer à des collectifs ou à des regroupements, voire à des "fronts unis". De nombreux débats, souvent passionnés dans le passé, ont eu lieu sur cette forme de stratégie : nécessité de se regrouper pour être plus forts? Sur la base d'un objectif finalement commun à tous? Mais aussi crainte de perdre l'identité qui fonde notre existence, dans un groupe où chacun devient plus ou moins anonyme? Alignement sur le plus petit dénominateur commun? compromis tactiques? Stratégies de présence ou de suprématie? Négociations usantes parfois?

Tous ces écueils, le MRAP les a rencontrés un jour ou l'autre à l'échelon national et dans les comités, il les a assumés de façon diverse, au prix parfois du naufrage de son existence locale dont l'identité s'est peu à peu diluée dans l'anonymat.

Le MRAP tend progressivement à discerner les voies de sa spécificité au coeur des actions collectives auxquelles il ne saurait se dérober. Une spécificité qui n'est plus vécue comme encombrante ou tentative de supr-

matie, mais reçue comme un enrichissement à l'effort collectif. Peut-être en sommes-nous encore aux balbutiements ! Une piste est cependant ouverte.

logement

Prenons un exemple : Parce que nous savons (et nous l'avons abondamment répété) que les exclusions en matière de logement, d'emploi, de santé constituent le terreau du racisme, le MRAP s'associe aux luttes contre ces exclusions, même si l'antiracisme n'apparaît pas comme la dominante du combat; ainsi nous sommes-nous associés à de nombreuses actions pour l'emploi (cf. AC) et récemment pour le droit au logement dont le DAL est «l'organisation-leader».

Mais tout en participant à une action collective, le MRAP au titre de sa réflexion propre et de son identité antiraciste, a cherché sa place particulière. Partant du constat du fonctionnement des discriminations en matière de logement, il sait que la loi contre le racisme n'est pas toujours adaptée, qu'elle est souvent inopérante, en raison de la diffi-

culté à apporter la preuve du fait discriminatoire; ne pourrait-on pas en arriver à exiger -légalement- en certains cas la preuve de «non-discrimination»? Il ne s'agit pour le moment que d'une recherche mais elle signifie que le MRAP, dans un ensemble collectif pour le droit au logement, loin de se diluer dans un groupe, apporte une contribution originale, spécifique et essentielle. Il n'est plus une organisation qui s'additionne à d'autres, il devient partenaire.

Le mot partenaire (ou partenariat) ne figure pas dans nos statuts. Le monde a bien changé depuis leur rédaction initiale. Dans la crise dramatique que nous vivons à l'échelle de la planète, les nombreuses exclusions génèrent de multiples ripostes qui visent des aspects différemment ciblés; au coeur de cet ensemble, l'antiracisme est une voix essentielle dans le combat pour la dignité de l'homme; naguère en 1942, les résistants avaient déjà estimé qu'il y avait dans le combat contre le nazisme une nécessité de lutte spécifique contre le racisme et c'est de là qu'est né le MNCR. En se situant dans un rôle de partenaire, le MRAP devrait trouver ou garder sa juste place. La ligne esquissée à propos du logement est sûrement une piste susceptible d'éclairer notre démarche. Le congrès devra se pencher sur cette question. ♦

Paul Muzard

DANS LA RUE

DEPUIS quelques mois, le comité local des 1^{er} et 4^{èmes} arrondissements de Lyon composé en partie de nouveaux adhérents et avec le soutien de quelques adhérents de longue date, se posait la question de son efficacité. Comment se faire connaître et reconnaître sur le quartier? Comment démarrer un dialogue hors de notre cercle à propos de la lutte contre le racisme et toutes les exclusions? Comment informer la population des conséquences des lois Pasqua? A nouveaux adhérents, méthode traditionnelle. "Retrouver la rue" avec la signature de deux pétitions le samedi 4 février sur le marché de la Croix Rousse (soutien à la famille Sellami et "Français si vous saviez". Résultat : plus de 170 signatures recueillies en 2 heures. Un accueil plutôt sympathique, quelques longs dialogues sur notre action et sur le Mouvement; enfin quelques vifs échanges avec certains individus ignorant que le racisme est un délit et non une opinion.

En conclusion, une expérience à renouveler car la lutte contre le racisme et toutes les exclusions peut et doit être dans la rue au grand jour à travers les actions "traditionnelles". ♦

D. Kimelfeld, Lyon

LA PROXIMITÉ

LE racisme est à côté de nous. Parfois il s'exprime, sous des formes variées, brutales ou sournoises. Parfois il se dissimule. Parfois il couve. M. et Mme A., algériens d'origine, propriétaires de leur appartement, vivent dans un immeuble en copropriété depuis plus de 15 ans. Les relations de voisinage se sont progressivement établies sous le signe d'une bonne entente qui caractérise une assez longue expérience de vie en commun. Il faut dire que M. et Mme A. avaient misé depuis longtemps sur une intégration dans la société française, aidés par leur physique kabyle, ils en avaient en quelque sorte payé le prix.

Or, voilà qu'en septembre 1994, un banal problème de copropriété est venu casser un équilibre plus fragile que prévu; pour une simple histoire de chaînon destiné à compliquer le stationnement des voitures mais que M. et Mme A. ne souhaitaient pas voir passer sous leur fenêtre du rez-de-chaussée, a déclenché les pires invectives racistes : «qu'est-ce que vous faites en France?... allez vous-en dans votre pays»etc...Que venaient faire ces invectives dans un conflit -où une difficulté- qui n'avait aucun caractère international ?

Le Comité local s'est senti interpellé par cette affaire, d'autant plus que la victime (Mme A.) est adhérente. Mais par quel antiracisme de proximité aurait-il bien pu réagir? Ce comité local reçoit des gens en difficulté dans ses permanences, par exemple des demandeurs d'asile. Mais même si ces situations sont difficiles à résoudre, il a éventuellement le préfet en face de lui. Mais avec ce racisme enfoui, qui soudain explose, comment réagir ?

Le Comité Local a été bien servi pour ouvrir sa recherche dans le cadre de la préparation du Congrès. ♦

P.M.

----- AUX FÉDÉRATIONS ----- AUX FÉDÉRATIONS -----

Des comités locaux sont dispersés à travers l'hexagone! C'est bon, utile, nécessaire. Mais en certains cas, la dispersion peut être synonyme d'isolement. L'isolement c'est l'absence de confrontation, l'absence d'échanges, l'absence de soutien en cas de difficulté.

La Fédération peut être une réponse. Des comités isolés peuvent se regrouper en une fédération inter-départementale.

Responsables de fédérations départementales, faites-nous part de vos expériences en matière d'échanges, de soutiens réciproques, de développement.
Paul Muzard

ÉCHOS DES ALPES-MARITIMES

DANS les Alpes-Maritimes, la réunion préparatoire au Congrès s'est tenue à Nice le 28 janvier 1995. Si contrairement au dernier congrès, une différence d'approche a pu quelque peu décontenancer certains des participants qui regrettaient sans doute le cadre plus «délimité» de 1992, ces réserves ont vite été dépassées et c'est un échange franc, direct et souvent de qualité qui s'est rapidement installé.

Bien que l'articulation de la discussion n'ait pas été vraiment maîtrisée (opposition entre le respect de la chronologie du document préparatoire et une approche plus transversale des thèmes), les diverses interventions se sont complétées et le débat s'est rapidement auto-régulé.

La réunion a surtout été l'occasion pour les participants de prendre la parole, d'exprimer, de questionner, de «réfléchir tout haut» : être pleinement citoyen dans son association en quelque sorte; et si aucune contribution n'a été élaborée, c'est que l'essentiel a résidé ailleurs, dans cette envie de communiquer, d'échanger, de faire acte de parole.

Les thèmes abordés ont été nombreux, le classement ci-dessous ne respecte pas la dynamique de la discussion. Il a pour fonction de dresser l'inventaire de tous les points abordés dans le foisonnement de la discussion.

états des lieux

- Fracture de la société en deux mondes qui ne se rencontrent plus avec intériorisation de la crise perçue comme fatale et absence de perspectives politiques.
- Exclusion : nouveaux secteurs d'activité du MRAP (logement, grands malades...) et nouvelles pratiques
- Augmentation de l'arsenal répressif et durcissement des lois touchant les étrangers (sans aucune perspective d'amélioration à attendre après les élections, et ce de quelque gouvernement que ce soit)
- Changement dans l'immigration : immigrants de pays «nouveaux», et changement dans la perception de l'immigration vécue comme un phénomène anormal dans une société où sévit le chômage

- Grippage de la machine à intégrer : sans travail durable et stable, l'intégration est rendue plus difficile et ce ne sont pas seulement les immigrés qui ne peuvent plus s'intégrer, mais bien toute une partie de la population qui est fragilisée par la situation économique

- Tentative de reprise en mains des associations, certaines d'entre elles (cas dans les Alpes maritimes) privilégiant l'octroi de subventions et se plaçant ainsi dans une situation de dépendance préjudiciable

- Danger d'uniformisation face à un modèle unique et dominant

points de discussion

- Lois «Pasqua» : responsabilité d'un homme ou d'un gouvernement? Lutter simplement contre leur application ou lutter également contre la mise en place d'un autre type de société avec dessaisissement du judiciaire au profit du policier?

- Interrogations quant à notre participation aux cellules départementales de lutte contre le racisme : dysfonctionnements dans les Alpes Maritimes, pas de réunions depuis huit mois

- Rapports Nord Sud : déplacement de populations et nouvelles peurs; comment intervenir et faire comprendre la nécessité de l'établissement de nouveaux rapports Nord-Sud ?

- Intégration économique et dégradation des conditions de vie : une autre organisation économique est elle possible pour inverser la spirale?

Inventer de nouveaux mécanismes pour garantir et étendre la protection sociale à tous les pays (taxer les produits en provenance des pays à faibles coûts salariaux, cette taxe correspondant au surplus que représente chez nous l'investissement dans la protection sociale.

Le montant de cette taxe étant réinvesti dans la protection sociale des producteurs

de ces pays). Les travaux élaborés sur le sujet ne devraient ils pas être discutés et pris en compte dans les prises de position du MRAP?

propositions et critiques

- Prendre contact avec les médias étrangers, les informer de la situation en France (rôle de pression de ces médias sur l'image que veut donner le gouvernement français à ne pas négliger)

- Développer les contacts avec les autres organisations dans les autres pays

- Développer les efforts en direction des médias (la Cinq, Arte...) et mieux faire connaître les actions qui ont abouti à des succès

- Mieux faire connaître aux adhérents les initiatives et les interventions du MRAP au niveau international (conférences auxquelles il participe, tribunal des peuples...) et ainsi augmenter le crédit du Mouvement même auprès de ses adhérents

- Utiliser la période électorale autrement que par le simple questionnaire aux candidats

- Concentrer les ripostes (trop de pétitions pour certains)

- «Forcer» sur le pédagogique et les interventions en milieu scolaire

- Mettre en place des «fronts d'intervention par secteurs d'activités» (enseignants, professionnels de la santé, professions juridiques...)

- Développer le contact avec les jeunes qui sont actuellement en position de demande.

en conclusion

Même en l'absence de contribution structurée, cette réunion aura été utile. Dans une période de doute qui n'épargne plus grand monde, malgré les critiques souvent justifiées que l'on a pu formuler, chacun des participants a pu prendre conscience, sans triomphalisme, ni optimisme excessif, du dynamisme et de la vitalité du Mouvement et de la nécessité qu'il y a à mener campagne pour son développement. ♦

Yves Marchi, Menton

SOIRÉE A PARIS. RACISME D'HIER ET D'AUJOURD'HUI
Le comité local 5ème/13ème organise une soirée débat le 29 mars présidée par Charles Palant au Cinéma La Clé (21 rue de la Clé 75005) avec :
Maurice Rajsfus, auteur de "La police de Vichy"
Pascale Froment, auteur de "René Bousquet"

COMMENT SE FAIRE ENTENDRE?

LE MRAP a besoin d'améliorer sa communication interne et d'élargir son audience. Le développement de notre mouvement dépend de ces deux facteurs. Il est évident que le développement, en termes d'adhésions, ne sera pas proportionnel à l'élargissement de notre influence mais il n'est pas irréaliste de penser que l'un dépend de l'autre. «Faire entendre notre voix» est une, sinon la seule, des conditions de l'avancée de notre influence et par là même de notre développement.

Si la direction et les comités locaux sont trop souvent appelés à réagir dans l'urgence et à travailler sur des fronts de plus en plus multiples, il ne faut pas perdre de vue que notre combat, porté par une réflexion globale, est inscrit dans la durée. C'est notre originalité à une époque où l'instantanéité tient lieu de mode de fonctionnement (...). En ce qui concerne l'histoire du mouvement, ce qui nous a été transmis du passé nous inscrit dans le futur et ce qui se construit dans chaque CL doit permettre de surmonter la crise présente. Si nous comparons avec le «destin» de nombre d'associations, nous n'avons vraiment pas à rougir.

Néanmoins, il est indispensable d'améliorer encore la communication verticale interne (de la direction à la base et vice versa), même si de sensibles progrès ont été accomplis ces derniers temps : *Lettre du Secrétariat, Différences* rendant mieux compte des actions du MRAP. Mais surtout il faut établir un maillage transversal de communication de CL à CL pour un échange d'informations et de réalisations pratiques. Dans nombre de CL, des militants réalisent des documents (tracts, dossiers, cassettes de conférences, jeux éducatifs...), mènent des actions, gagnent des batailles... alors que d'autres comités cèdent au découragement. Pourquoi ne pas imaginer un système de communication qui permette que les idées et les créations des uns et des autres servent de bien collectif où tous pourraient puiser? Cela éviterait l'épuisement des plus actifs et dynamiserait ceux qui se trouvent au ralenti. Combien de fois un CL était-il en demande d'un intervenant pour une conférence? Est-il si compliqué d'établir une liste d'intervenants ayant collaboré avec un CL et des thèmes

traités afin que les autres puissent faire appel à eux ?

quelques propositions

Etablir la liste des moyens techniques (fax, ordinateur, possibilités de reproduction...) dont disposent les CL.

Que chaque département se dote d'un (ou de plusieurs) correspondant(s) pas nécessairement les membres du CN et que cet adhérent s'engage à démultiplier l'info auprès des autres CL (24h max.) de son département. A l'intérieur des CL, définir selon les disponibilités et les goûts de chacun des adhérents des tâches (responsabilités) précises. Dans chaque CL, il se trouve des adhérents très divers et qui sont en contact avec des «mon-

RÉCIT D'UNE JOURNÉE ORDINAIRE (extraits)

C'EST le matin. Je sors de mon appartement et croise sur le palier une locataire avec laquelle j'entame une conversation cordiale : pluie et beau temps, santé, famille, nouveaux voisins venus habiter notre escalier, et soudain : « Justement, le nouveau locataire qui habite au-dessus de chez moi, je ne peux pas le supporter! Il secoue ses tapis au-dessus de mon balcon, c'est intolérable! » Je suggère à cette dame d'aller rendre visite à ce voisin pour en discuter avec lui et je lui explique que, pour une raison analogue, j'avais fait de mes voisins du dessus des amis en employant ce procédé. La dame me répond, en me regardant comme si je lui avais proposé d'aller décrocher la lune : « Oui, mais moi, je ne peux pas faire pareil avec mon voisin! C'est un Arabe! » J'avale péniblement ma salive et explique qu'il ne faut pas généraliser, et qu'en outre, leur civilisation a été au Moyen Age une des plus brillantes que le monde ait connues. Peine perdue. J'ai alors proposé à ma voisine d'aller moi-même voir ce Monsieur, contente d'avoir un prétexte pour faire connaissance avec ce nouveau locataire. Une fois sortie de mon immeuble, je rencontre un autre voisin. « Comment ça va? » « Oh! moi ça va! mais c'est mon frère et sa femme qui ont un problème. Ils veulent venir habi-

ter » différents, des adhérents qui possèdent des dons personnels, des savoir-faire et qui ne demandent qu'à les mettre au service du MRAP, aux animateurs de comités à les «utiliser».

De même il y a autour du MRAP des sympathisants qui ne rejoignent pas le mouvement pour l'instant, qui ne le rejoindront peut-être même jamais, mais qui sont prêts à faire quelque chose, selon leurs moyens financiers, leurs compétences, ou les contacts qu'ils ont et qui peuvent apporter beaucoup au Mouvement. Il est parfois plus «rentable» de faire connaître le MRAP par des canaux extérieurs (...)

Si «militier» renvoie souvent à des notions extrêmement rébarbatives comme le dévouement, l'abnégation, la corvée, cela signifie que sur ce terrain là aussi il y a eu défaite. A nous de reconquérir cet espace du combat d'idées que d'autres, eux, n'ont pas hésité à investir. ♦

Alexandrine Vocaturo, Menton

ter à Saint-Denis pour se rapprocher de moi, mais ne trouvent pas de logement. Il y a deux ans qu'ils ont déposé une demande d'HLM à la Mairie, mais ils n'ont toujours pas de réponse. Mais quand c'est un émigré qui demande, il l'obtient très vite. Il y en a qui ont l'appartement au bout de six mois seulement. Il n'y en a que pour eux!»

J'explique que ceux qui ont une réponse rapide se trouvaient sûrement dans une situation de détresse, d'urgence, par exemple un incendie, un logement insalubre, et je cite des cas que j'ai connus. Mais je ne parviens pas à convaincre. (...)

C'est donc bien un «harcèlement» qui nous assaille, une des formes du racisme de proximité» contre lequel il faut qu'on lutte en pratiquant nous aussi un antiracisme permanent. Chez le «porteur de virus» du racisme, l'explosion raciste est toujours prête à se produire, au moment où on l'attend le moins, au cours d'une conversation ou d'un acte journalier, d'un fait divers ou d'un incident; je dirais presque : au tournant de la rue.

Il faut donc que nous ayons l'antiracisme latent, comme «viscéral», prêt à jaillir dès que le danger se pointe. Ce n'est pas facile. Vive-ment le congrès pour que l'on en discute ferme avec tous les militants. ♦

Françoise Grillo, Saint-Denis

L'HABITAT ET LE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Par des circulaires en date d'octobre 1991 et de mars 1992, obligation est faite à toutes les communes de plus de 5000 habitants de réaliser une aire d'accueil pour les Tsiganes et Gens du Voyage.

Qu'en est-il dans la réalité? Le MRAP a mené l'enquête.

FIN AVRIL 1994, la commission juridique du MRAP, dans le prolongement du colloque sur le logement, procédait à une enquête nationale sur l'habitat et le stationnement des Gens du Voyage. Dans une lettre introductive adressée à toutes les municipalités concernées (obligation faite à toutes les communes de plus de 5000 habitants d'aménager une aire d'accueil), le MRAP rappelait les circulaires du 16 octobre 1991 et du 16 mars 1992 qui précisent les règles d'aménagement.

Constatant l'extrême lenteur de l'application de la loi Besson, le MRAP rappelait aux maires leurs responsabilités en la matière et les invitait à répondre à un questionnaire très succinct portant sur l'existence ou non d'une aire d'accueil sur leur commune, le nombre de places offertes, l'état d'avancement des projets en cours et les obstacles juridiques ou de fait rencontrés.

1800 questionnaires ont été expédiés. 642 réponses ont été retournées au MRAP. Soit un taux de 36 %. Ce pourcentage remarquable pour une enquête de ce type marque l'intérêt suscité par l'initiative. Près de la moitié des communes qui ont répondu déclarent être équipées d'une ou plusieurs aires d'accueil. 313 réponses positives pour un total

de 332 terrains et environ 7500 emplacements. Ce chiffre peut surprendre : il est supérieur aux estimations de 1990 qui indiquaient l'existence de seulement 300 aires de stationnement d'une capacité de 5000 places⁽¹⁾. On supposera que la très grande majorité des communes équipées d'une aire d'accueil ont répondu mais il est probable que dans un nombre non négligeable de cas, des aires sauvages, des espaces tolérés ont été comptabilisés.

principaux résultats

Sur les 313 communes faisant mention d'une ou plusieurs aires d'accueil sur leur territoire, 38 % d'entre elles ne font pas état de difficulté particulière (ou du moins aucune indication n'est donnée).

La Commission nationale consultative tsigane s'est réunie pour la première fois depuis le début de l'actuelle législature le 18 janvier en présence de Simone Veil. Cette Commission est tripartite : elle rassemble des hauts fonctionnaires, des élus et des représentants d'associations.

5,5 % déclarent n'avoir eu aucune difficulté. Certains maires soulignent le rôle positif des associations de voyageurs et de la concertation avec les riverains. Mais ils sont très minoritaires. Dans 62 % des cas, des problèmes apparaissent, très divers.

Il a été nécessaire de regrouper toutes les doléances enregistrées autour de 8 thèmes qui sont classés par ordre de fréquence.

- ❶ La difficulté de cohabitation avec le voisinage : 26 % (insultes, menaces, vols, braconnages, non respect de la nature)
- ❷ La dégradation des aires d'accueil : 25 %
- ❸ Le non respect du règlement intérieur : 21 % (refus de paiement des taxes, des délais de séjour...)
- ❹ L'inadaptation du terrain : 19% (terrain éloigné du centre ville, installations sommaires, terrain trop petit entraînant le stationnement sauvage)
- ❺ La destruction des installations : 18 %
- ❻ Les problèmes d'insalubrité : 17 % (saleté, ordures, pollution...)
- ❼ La cohabitation entre Gens du Voyage : 16,5 % (tension entre ethnies, tension entre sédentaires et voyageurs)
- ❽ Le coût financier pour les communes : 7% (travaux

d'aménagement onéreux, coût élevé des réparations) Enfin 9 % environ de réponses très spécifiques n'ont pu être classées selon les thèmes retenus.

Très rares sont les maires qui tentent d'analyser leurs responsabilités devant cet état de fait, et d'apporter des propositions constructives. Bien souvent au contraire, ils expriment ouvertement des propos discutables, se réfugiant derrière leur opinion publique.

■ "Je ne pense pas que la population soit raciste mais elle ne peut accepter que certaines personnes aient tous les droits (...) et aucun devoir." (région Pays de Loire)

■ "Depuis quelques années, nous sommes confrontés à l'invasion répétitive de hordes non respectueuses des règlements ni du savoir-vivre qui créent dans la population le réveil de ce que vous appelez "les vieux préjugés" " (région Ile-de-France)

D'autres réponses laissent perplexes quant à la compréhension des particularités des Gens du Voyage :

■ "Je comprends vos préoccupations pour cette catégorie de personnes, mais il semble que vouloir les installer à l'intérieur de structures particulières est déjà faire preuve de "racisme". Il serait judicieux pour favoriser leur intégration qu'elles fréquentent comme tout le monde les terrains de camping existants." (région Auvergne).

projets en cours

Le second volet du questionnaire portait sur l'existence de projets en cours d'aménagement d'aire d'accueil, et les obstacles juridiques ou de fait qui font obstacle à sa réalisation. Il était destiné aux communes ne possédant pas de terrain de stationnement. Un nombre important (29 %) de municipalités équipées ont fait

état elles aussi de projets. Il s'agit pour la plupart de projet d'aménagement, d'agrandissement ou de déplacement des terrains actuels. Parfois, il s'agit de création de nouvelles aires au niveau intercommunal, ou dans le cadre du schéma départemental.

Sur les 329 communes ne possédant pas de terrain au moment de l'enquête, 68 % mentionnent l'existence d'un projet. Dans l'ensemble, les réponses sont très floues. La plupart des projets sont à l'étude ou font l'objet de discussions dans des cadres très divers (au niveau communal, intercommunal, syndicat d'agglomération, ou schéma départemental). La référence à la mise en conformité avec la loi Besson sont très rares. Les écueils à une éventuelle réalisation sont très nombreux : rareté des terrains disponibles, modification du POS- localisation des emplacements, coût des investissements, absence de solidarité entre communes, absence de politique nationale et départementale, opposition des riverains... En clair, le nombre de projets en cours de réalisation est très faible. De plus, certains aménagements ont été stoppés par décision de justice suite à la plainte d'associations de riverains.

104 communes, soit 32 %, n'avaient pas de projet au moment de l'enquête. Une partie importante d'entre elles ne motivent pas l'absence de projet. Les raisons le plus souvent évoquées sont l'absence de terrain disponible (surtout en Ile-de-France et dans la région Rhône-Alpes) et l'opposition des riverains. Voici quelques extraits de réponses illustrant les bonnes et les mauvaises raisons mises en avant par les maires.

■ "La loi pose une obligation sans calendrier. Si X... avait le courage politique de réaliser un terrain, le fait que les autres

communes n'en réalisent pas ferait que la capacité du terrain serait forcément plus qu'insuffisante, d'où envahissement, dégradation, tourbillon de mécontentement de la population et problèmes encore plus importants à régler" (région Centre).

■ "Le projet intercommunal est pour l'heure enlisé du fait que pratiquement aucune commune ne souhaite avoir une aire d'accueil sur son territoire, tout en étant d'accord sur le principe d'en créer une" (région Lorraine).

■ "En 1991, un projet de mini-terrain d'accueil était adopté par une commission municipale, malheureusement, avant que la municipalité ait engagé une démarche de concertation de la population vis-à-vis de ce projet, une campagne de dénigrement par presse interposée était lancée. Après une réunion publique fort mouvementée et la constitution d'associations de "défense du quartier", la municipalité a préféré différer le projet" (région Loire).

L'enquête du MRAP, limitée à un état des lieux des aires d'accueil et de la mise en application de la loi Besson, révèle la fracture profonde et persistante entre les Gens du Voyage, les élus et la population. Le "droit d'aller et venir" qui est une liberté implicite ne semble pas encore admise. Quatre ans après la loi du 31 mai 1990 dite "loi Besson", la situation n'a guère évolué : même regard sur "l'étrangeté", mêmes oppositions fondées ou non, vis-à-vis des aires d'accueil existants, mêmes lenteurs dans la réalisation d'éventuels projets. En un mot, le problème reste entier. ♦

Roger Arnault, Chelles

(1) Les Tsiganes et les Gens du Voyage dans la cité, Laurent Janodet et Candida Feinera, L'Harmattan, 1992

VAL-D'OISE TEMOIGNAGE SUR LA PRESENCE DES TSI GANES ROUMAINS

Depuis le début de novembre, des Roumains expulsés de divers endroits de la région parisienne arrivent de plus en plus nombreux pour se regrouper sur un terrain empierré au milieu des vergers de Saint-Brice, dans le Val-d'Oise. A la mi-décembre, ils étaient 300. Ces personnes vivent dans des conditions inhumaines, dans le froid et la boue, sans eau ni électricité. Devant une telle détresse et à l'initiative de quelques membres de l'A.S.E.T. (Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes), un comité de soutien a été constitué comprenant une dizaine d'associations.

Le comité de soutien s'est réuni plusieurs fois et a décidé :

- d'envoyer des motions pour alerter les autorités locales et régionales, les ministres de la santé et de l'Intérieur et le conseil de l'Europe sur la situation des Roumains en France
- de rencontrer les élus de St Brice
- d'être vigilants et d'être présents sur le terrain en cas d'expulsion
- de coordonner l'aide immédiate et à long terme
- d'intervenir auprès de la D.D.A.S.S. pour obtenir des soins gratuits dans les hôpitaux du Val-d'Oise
- de prendre contact avec la presse et la télévision
- de fournir à ces réfugiés les adresses utiles

Le 27 décembre, les forces de police ont chassé ces Roumains. Des membres du Comité étaient présents et ont accompagné certaines familles jusqu'à leur nouvel arrêt. La télévision, alertée, a réalisé un reportage qui est passé au *Journal* de 20 heures.

Et maintenant?

Nourris de l'expérience récente, des membres du Comité se sont rendus sur les nouveaux lieux de stationnement (Presles, Pierrefitte, Sarcelles) et ont aidé les associations locales à se regrouper et à s'organiser pour prendre en charge ces «nouveaux arrivants». Par exemple : Les roumains stationnés à Sarcelles en bordure de la forêt ont été chassés le 7 février. La vigilance des membres du comité de soutien a été payante, car sans son intervention une trentaine de femmes, d'hommes et de jeunes enfants se seraient retrouvés abandonnés dans la nature la police devant enlever les caravanes encore sur place pour les conduire à la casse. Nous avons obtenu de faire remorquer les caravanes pour les reconduire dans un autre lieu.

Il nous faut tirer comme enseignement d'abord ne pas agir seul et regrouper le maximum d'associations et de personnes; ensuite, rencontrer les autorités locales et les personnes du voisinage pour expliquer la situation et le sens de l'action menée. Enfin, se poser aussi la question : jusqu'où peut-on les aider sans tomber dans un assistanat démobilisateur pour eux?

Qu'on soit d'accord ou pas sur la présence des Roumains en France, il faut reconnaître que nous sommes devant des enfants, des femmes, des hommes qui souffrent du froid, de la faim, du rejet. Nous n'avons pas le droit de rester indifférents.

Jean Vrain, Commission Tsiganes et Gens du Voyage

Les participants à la rencontre suscitée par le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants*, organisée à Munich du 29 septembre au 1^{er} octobre 1994, a adopté un texte final digne d'intérêt. Nous en publions ici quelques extraits significatifs.

LES ÉTRANGERS EN SITUATION ILLÉGALE EN EUROPE

CETTE situation qui s'aggrave d'année en année, et qui fait l'objet d'un débat passionné au sein des Etats de l'Union Européenne, interpelle gravement l'Eglise. Celle-ci est concernée au plus haut point par la condition de ces personnes en situation illégale. Sa parole et son engagement s'enracinent dans trois convictions essentielles:

la nature sociale de la personne humaine

Toute personne est appelée à se développer dans la relation aux autres, au sein d'un réseau social. Tout homme s'humanise dans un "vivre ensemble". Ce "vivre ensemble" qui concerne des hommes aux intérêts divers et parfois contradictoires est régulé par une loi reconstruite par tous.

Chaque nation a, pour sa part, en tenant compte de son histoire et de sa culture, élaboré une législation qui reconnaît à toute personne son existence et qui régule ses relations avec les autres. Cette législation est en évolution permanente car elle doit sans cesse faire face à de nouveaux défis. C'est ainsi qu'elle a dû prendre en compte les nouvelles situations d'exclusion sociale apparues dans la conjoncture de crise que traversent les sociétés. Les étrangers eux-mêmes voient leur existence reconnue par une législation élaborée tant au plan national qu'international.

Un étranger en situation illégale

est exclu du Droit, donc exclu d'une reconnaissance sociale au sein d'une communauté nationale. Il n'existe pas au regard des autres.

L'Eglise pour qui toute per-

« Toute personne en situation irrégulière a droit à une aide pour sortir de l'illégalité et prendre sa place dans un Etat de droit (pays d'origine ou pays d'accueil). »

sonne humaine a une dignité inaliénable du fait de l'image de Dieu qui la constitue ne peut accepter cette exclusion et affirme que, même en situation illégale, tout homme est sujet de droits.

La mission du Christ

La mission que le Christ est venue réaliser au milieu des hommes consiste à "rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés" (Jean 11: 52)

Le royaume que le Christ vient inaugurer, dans la puissance de l'Esprit Saint, par son incarnation et par son Mystère pascal,

c'est une communion nouvelle, dans l'amour du Père, ouverte à tous les hommes. Désormais, dans le Christ, le critère de la communion n'est plus l'appartenance à un peuple particulier rassemblé dans l'observance de la loi (le Peuple Juif) mais c'est l'accueil confiant de la Parole de Dieu manifestée en Jésus-Christ qui vient opérer en tout homme une con-

version. La mission historique du Christ se déploie donc dans une recherche constante des exclus pour leur signifier cette communion à laquelle eux aussi sont appelés.

Jésus vient par sa mort et sa résurrection donner naissance à un peuple nouveau où chaque homme, quelles que soient sa race ou sa culture, est reconnu dans sa dignité d'enfant de Dieu, frère des autres hommes. Dans ce peuple nouveau, « il n'y a plus ni Grec, ni Juif, ni esclave, ni homme libre » (Ga.3;28). Mais comme le dit Saint Paul en s'adressant

aux Ephésiens : " Vous n'êtes plus des étrangers ni des gens de passage... Vous êtes membres de la famille de Dieu " (Eph.2,19).

Jésus confie à ses apôtres la mission de déployer ce Peuple nouveau dans l'histoire des hommes, en particulier dans la proximité des exclus, dans le combat contre l'exclusion, dans la fraternité avec ceux qui ne sont pas reconnus socialement ou juridiquement.

Le Ministère de l'Eglise

L'Eglise est définie par le Concile Vatican II comme " le Sacrement c'est-à-dire à la fois comme le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain " (L.G. n°1). Dans le souffle de l'Esprit de Pentecôte, elle est donc appelée par sa manière de vivre la communion à donner le signe de cette fraternité sans frontière à laquelle tous les hommes sont appelés : il n'y a pas d'exclus ou d'illégaux en Eglise. Par ailleurs, par l'engagement des chrétiens dans l'histoire, aux côtés de tous les hommes de bonne volonté, l'Eglise est au service de la paix et de la réconciliation. Pour l'Eglise, l'histoire des hommes a un sens : celui de la réconciliation des hommes entre eux, acquise en Jésus-Christ. C'est pourquoi la situation des illégaux, de ces exclus du droit, constitue pour elle un défi majeur à relever. C'est son identité, sa mission et sa crédibilité qui sont en jeu.

Comment pourrait-elle se présenter comme le "germe de l'unité du genre humain" si elle fermait les yeux sur la situation dramatique de ces illégaux et sur le rejet dont ils font l'objet dans les pays européens? ♦

*Service national de la Pastorale des Migrants 269 bis, rue du Fg Saint-Antoine 75011 Paris tel : 43 72 47 21

Algériens : UN VISA = UNE VIE

Une manifestation nationale aura lieu le 25 mars à Nantes. Il s'agit de se mobiliser pour l'accueil des Algériens victimes de la violence. Un effort particulier est demandé aux militants pour faire de cette manifestation un réel succès notamment à ceux qui habitent le pays nantais et les environs ainsi que ceux de la région parisienne. Quelques précisions pour ceux-ci : des voyages en cars seront organisés par le collectif. Sans attendre faites parvenir au siège du MRAP (à mon intention ou à celle de Renée Le Mignot) les listes de personnes volontaires. Le billet aller-retour ne devrait pas excéder 100 francs.

François Prunet

PALESTINE / ISRAËL DANGER POUR LA PAIX

Le comité exécutif de l'OLP, réuni au Caire le 23 février, tire la sonnette d'alarme quant aux graves menaces qui pèsent sur les négociations israélo-palestiniennes. Quelques semaines auparavant, une délégation du MRAP rencontrait l'ambassadeur d'Israël et des membres de la Délégation palestinienne à Paris.

PAR décision du Bureau national, le MRAP a rencontré successivement l'ambassadeur d'Israël en France (Charles Palant et moi-même le 27 décembre), et deux collaborateurs de la Délégation palestinienne (Charles Palant, Mouloud Aounit et moi-même le 10 janvier), Leyla Chahid étant absente de Paris pour plusieurs semaines. Des contacts ont aussi été pris avec Alain Juppé et la Commission du Bruxelles.

Nos deux rencontres ont été très positives : les interlocuteurs du MRAP ont, tous deux, exprimé leur volonté d'avancer rapidement dans la voie de la paix, et leur conviction qu'en dehors de l'aboutissement du processus d'Oslo, il n'y avait place que pour l'imprévisible d'une catastrophe. L'ambassadeur d'Israël auquel Charles Palant a exprimé la satisfaction du MRAP d'être, pour la première fois depuis qu'il existe, reçu dans son ambassade, nous a paru à la fois soucieux et optimiste; il estime que même avec la Syrie, la négociation aboutira. Son souci est qu'il doute de l'efficacité de l'administration palestinienne provisoire dont il reconnaît qu'elle manque non seulement d'expérience mais aussi de moyens. Il a répété à plusieurs reprises : le processus est irréversible! Avec les Palestiniens, le dialo-

gue a été aussi facile, mais chez eux le souci l'emportait sur l'optimisme; ils insistent beaucoup sur l'absence, pour le moment, de résultats concrète-

ment appréciables par la population et ils ont donné des exemples de tracasseries administratives qu'on ne peut expliquer que par la mauvaise volonté -au moins celle des fonctionnaires. Cela ne va pas dans le sens du soutien de la population aux efforts de paix. Et quelques jours plus tard, le presse (*Le Monde*, 14-15 janvier) évoquait certains des faits relatés lors de cet entretien. Depuis, plusieurs événements se sont produits, et ils ne vont guère dans le bon sens. C'est d'abord l'attentat du 29 janvier à Netanya, perpétré à une date délibérément choisie pour dresser le peuple israélien contre le processus de paix. C'est ensuite l'échec complet de la ren-

contre organisée à Errez, le 8 février, qui était destinée à relancer la négociation. C'est aussi la démarche de l'Union européenne, dont la délégation était conduite par Alain Juppé, pour essayer de débloquer quelques problèmes pratiques, et on a appris à cette occasion qu'une partie importante des fonds promis par Bruxelles a été décaissée. Il faudrait que le gouvernement israélien, dont la popularité décline, décide de prendre en compte au moins quelques-unes des demandes palestiniennes, conformes aux Accords d'Oslo et du Caire. Sinon, l'espoir de la paix serait compromis. ♦

Jean-Jacques Kirkyacharian

SOLIDARITÉ AVEC LE RWANDA

SI le Rwanda n'occupe plus la une des médias, la situation n'en reste pas moins dramatique. Dans sa fuite, l'ancien gouvernement a appliqué une politique de saccage et de terre brûlée laissant un pays exsangue. Ainsi a-t-on détruit systématiquement les infrastructures qui ne pouvaient être démantelées. Des bombes ont été lancées dans les égouts de la ville, des mines antipersonnelles ont été posées durant les heures qui ont précédé l'évacuation par les forces gouvernementales. Elles font chaque jour de nouvelles victimes en ville comme à la campagne. De nouvelles mines font leur apparition, placées par les milices de l'ex-gouvernement "Interhamwe" qui s'introduisent à nouveau dans le pays dans le but de semer la panique et de déstabiliser le nouveau gouvernement. Dans l'ancienne "zone turquoise" des villages entiers affichent le trou béant de portes et de fenêtres consciemment démantelées, même les douilles d'ampoule ont été retirées! Les banques ont été vidées de leur contenu et la plupart des devises se trouvent actuellement dans les banques occidentales, avec peu de chance d'être rendues au nouveau gouvernement, ce qui n'empêche pas le FMI, comble de l'ignominie, de conditionner une aide économique internationale au remboursement par un Rwanda exsangue de la dette contractée par les tenants de l'ancien régime! C'est dans ces conditions, dépourvues de tout, que les nouvelles administrations doivent fonctionner et les habitants meurtris, en proie à des séquelles psychologiques profondes, notamment chez les enfants, doivent réapprendre à vivre. Malgré tous les obstacles, lentement le pays essaie de se reconstruire. Mais il ne pourra le faire sans un soutien qui aille directement au peuple rwandais.

Le collectif "contre toute forme d'ingérence et pour le soutien au peuple rwandais" auquel le MRAP participe, a décidé la mise en place d'une campagne

« reconstruire le Rwanda »

avec notamment la prise en charge d'un centre de regroupement d'enfants orphelins près de Kigali. Le coût de ce projet est estimé à 300 000 francs. Vous pouvez envoyer vos dons à l'ordre du MRAP en précisant au dos du chèque "campagne reconstruire le Rwanda".

des bons de souscription sont à votre disposition

ainsi que la plate-forme du collectif éditée sous forme de brochure (avec notamment une analyse des causes qui ont pu conduire à un tel massacre). Une exposition photos peut également servir de support à l'action d'un comité local; se renseigner auprès de la FETAF : (1) 48 58 28 26.

Renée Le Mignot

CHRONO POUR MÉMOIRE

EN BREF

■ Un jeune homme d'origine comorienne âgé de 17 ans a été assassiné dans la nuit du 21 au 22 février à Marseille par des colleurs d'affiches du Front national. Une manifestation est organisée le 25 février. Le MRAP s'est constitué partie civile.

■ Des extrémistes de droite ont incendié le cabinet d'un médecin hongrois le 6 février à Krumbach, dans le sud de l'Allemagne. Une croix gammée et des sigles SS ont été tracés sur les murs.

■ Deux Pakistanais chrétiens respectivement âgés de 14 et 59 ans ont été condamnés le 9 février à la peine capitale par pendaison pour avoir blasphémé le prophète Mahomet. Le Pakistan compte une minorité chrétienne de 3 millions de personnes.

■ La promotion de magistrats de 1995 qui vient de prêter serment est composée à 65 % de femmes. Il y a 20 ans, les femmes représentaient 20 % de la promotion d'alors.

HOMMES ET MIGRATIONS

A signaler deux excellents articles du numéro de janvier de la revue *Hommes et Migrations* consacrés à "l'asile des Algériens". Un texte de Marie Virolle propose un bilan circonstancié de ce que la France a offert aux Algériens depuis le début de la crise politique. Membre du CISIA, l'auteur rappelle notamment que «A. Fardeheb, économiste d'Oran (a été) assassiné alors qu'il attendait un visa (...) pour rejoindre un poste d'invité à l'université de Grenoble et (ainsi que) R. Stambouli, sociologue de l'université de Tizi-Ouzou, qui venait de se voir refuser un visa». L'autre texte est de Jean-Pierre Alaux du GISTI; il montre notamment de quelle manière le demandeur d'asile est désormais condamné la plupart du temps à l'illegalité. Une autre partie de ce numéro s'attache à expliciter en quoi l'islamisme combat l'émergence de "l'islam de France". *Hommes et Migrations*, 40 rue de la Duée 75020 Paris, tel 47 97 26 05

ALBI TÉMOIGNE

Trois cents personnes ont assisté à une soirée de témoignages et de solidarité avec l'Algérie organisée par le comité local d'Albi. Au programme, notamment : intervention de Yves Poulain qui a travaillé avec Mahmoud Boucebc, psychiatre algérien assassiné; lectures de poèmes de Tahar

Djaout, poète assassiné; "six leçons de tolérance en l'honneur du peuple algérien" par la Création théâtrale en Albigeois; enfin, débat animé par Jean-Louis Hurst, membre du CISIA et J.-J. Kirkyacharian.

MAL-LOGÉS LES CHIFFRES

Le Haut Comité pour le logement des plus défavorisés a remis au Premier ministre son rapport annuel le 24 janvier. En attendant que le Conseil national de l'information statistique (CNIS) mette en place un "schéma permanent d'investigation" (juin 1995), le Haut Comité s'en est tenu aux chiffres du Bureau d'informations et d'investigations économiques (BIPE) datant de 1990. Selon ces statistiques, il y avait alors en France : 202 000 ex-

clus du logement, soit 98 000 SDF, 45 000 personnes dans des abris de fortune, 59 000 dans des centres d'urgence etc. 470 000 occupants de logements de substitution (meublés, chambres d'hôtel). 1 576 000 mal logés dont 147 000 dans des habitations mobiles (gens du voyage) et 1 429 000 dans des logements hors normes. Soit au total 2 248 000 personnes. (Source: Le Monde du 26.01.95).

PRISON POUR MEURTRE

Un homme et sa compagne ont été condamnés respectivement à 20 et 10 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises des Yvelines le 24 janvier. Lui pour avoir tiré et tué un jeune homme de 19 ans, Mourad, en août 1992 à Plaisir. Elle, pour avoir

été «l'élément moteur», obnubilée par sa «haine des Arabes» et son goût prononcé pour la provocation et la consommation d'alcool.

ASILE : UN PRÉCÉDENT?

Maîtres Kiejman, Monget-Sarrail et Picquois ont plaidé le 27 janvier devant les Sections réunies de la Commission de recours des réfugiés, pour la reconnaissance du statut de réfugiés politiques à Dalila Meziane, avocate (cf. Différences n° 156) et de Abdelwahab Allali, magistrat. L'audience était présidée par le président de la Commission, Jean-Jacques de Bresson. Maître Kiejman a, dans ses longues plaidoiries, apporté un brillant argumentaire pour dénoncer l'application restrictive et injustifiée de la Convention de Genève. Le MRAP était représenté par M. Aounit.

DROITS DEVANT

Un certain nombre de personnalités ont créé l'association *Droits devant* pour lutter contre «l'érosion quotidienne des droits humains et sociaux, considérés encore hier comme des acquis définitifs, et les excès de l'économie libérale, (qui) aboutissent à une progression massive de la pauvreté et à une régression sociale sans précédent en France». Cette nouvelle association, prenant explicitement exemple sur les luttes du DAL, entend organiser dans l'immeuble de la rue du Dragon occupé depuis

le 18 décembre par 60 ménages sans logis, «un espace actif des solidarités, de partage des savoirs, d'échange des compétences, de mobilisation sur les droits de l'homme». Le préfet de police de Paris a dépêché des forces de l'ordre pour interdire l'entrée du public à l'inauguration de Droits devant qui devait avoir lieu le 28 janvier.

LIBÉRATION D'AUSCHWITZ

Charles Palant et Mouloud Aounit ont représenté le MRAP à la cérémonie du 27 janvier commémorant le 50^{ème} anniversaire de la libération d'Auschwitz. Elle était organisée au Mémorial du Martyr Juif Inconnu par le CRIF, l'ACIP et le FSJU ainsi que l'Amicale des Anciens Déportés d'Auschwitz de Haute Silésie.

NADIA KURYS...

«Le 17 janvier 1994, M. Ben Brahim a été grièvement blessé à la suite d'une altercation avec des forains, qui refusaient de remettre à ses enfants, porteurs d'un billet gagnant, le lot auquel ils avaient droit. Des injures racistes ont été proférées, suivies de violences physiques. (...) Le comité local du MRAP d'Aubenas-Privas est intervenu. Il a fallu plusieurs démarches pour que la plainte soit recueillie auprès du commissariat, quatre jours après les faits. Choqué par les lenteurs administratives, le Comité local, par l'intermédiaire de sa prési-

dente, Nadia Kurys, kinésithérapeute, a décidé de signaler par courrier au procureur de la République "l'inertie des services de police". C'est à la suite de cette démarche, un an après les faits, que Nadia Kurys a été citée à comparaître devant le tribunal correctionnel de Privas pour répondeur du délit de "dénonciation calomnieuse pouvant nuire à des autorités administratives" (...). Communiqué du MRAP du 27 janvier.

SAUVER LA PAIX

Le 2 février, à l'initiative du président égyptien, se réunissent au Caire le chef de l'Autorité palestinienne, le souverain jordanien et le Premier ministre israélien. Le but de cette rencontre, inédite en son genre, est de «sauver la paix» mise à mal par les extrémistes des deux bords. Comme le déclarait un communiqué du MRAP du 23 janvier à la suite du sanglant attentat à Netanya, «on le savait déjà : le processus engagé à Oslo et l'accord signé le 13 septembre 1993 qui en avait résulté devaient rencontrer et surmonter de nombreux obstacles dans les deux camps. C'est cette carte que jouent avec obstination et cynisme les ultras des deux bords». Le MRAP ajoutait aussi que «seule la mise en place d'institutions fonctionnant sur le terrain et l'établissement rapide de conditions normales de vie dans l'ensemble de la Terre Sainte, sous les responsabilités des auto-

rité politiques que les populations se seront librement données, pourront faire échouer le monstrueux complot des assassins de la paix». Lire page 9.

VIOLENCE XÉNOPHOBE EN AUTRICHE

L'explosion d'une bombe a tué quatre Tsiganes dans la nuit du 4 au 5 février à Oberwart dans le sud de Vienne. A proximité des cadavres, une tablette a été retrouvée avec la mention «Roms, retournez chez vous». Les victimes vivaient dans un camp de réfugiés à la sortie de la ville. Les commentateurs notent que c'est la première fois qu'un attentat xénophobe vise à tuer depuis la Seconde guerre mondiale. Le 6 février, c'est un éboueur qui a eu la main déchiquetée par l'explosion d'un engin déposé dans une poubelle à Stinatz, village à forte minorité croate à une centaine de kilomètres de Vienne. Ce dernier attentat a été revendiqué par «l'Armée de libération bayouvaire» (les ancê-

tres des Bavarois), réclamant le départ des Croates. 3500 personnes et de nombreuses personnalités autrichiennes, dont le président Thomas Klestil et le vice-chancelier Erhard Busek, ont assisté aux obsèques des victimes qui ont pris un caractère officiel.

AFFAIRES SOCIALES

Une délégation du MRAP a été reçue le 15 février par le conseiller de Simone Veil à l'Immigration et ses collaborateurs pour présenter son «bilan de 18 mois d'application de lois à visée d'exclusion». Les représentants du ministère «ont partagé un grand nombre d'analyses du MRAP quant à la gravité de certaines situations». L'association a réitéré sa demande de création d'une cellule interministérielle en vue d'une évaluation «de l'ensemble des dossiers et afin de trouver des réponses aux problèmes globaux».

Éléments d'information recueillis par Chérifa Benabdessadok

JULOS BEUCARNE EN SPECTACLE

21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Ce 21 mars, Julos Beucarne chante, notamment ceci : "Je suis l'homme, je suis l'enfant, je suis la femme noire, la femme jaune, l'homme noir, l'homme blanc..." Il chante sur la scène de

L'EUROPEEN à 20h30
5 rue Blot, 75017, métro : Place Clichy

Le MRAP s'associe à cette soirée. Prix des places : 100 francs
Réservation auprès de Norbert Haddad

EN BREF

■ A l'occasion des élections universitaires à Paris II-Assas, 300 étudiants se sont rassemblés le 13 février à Port-Royal pour protester contre les agissements musclés de l'extrême droite dans les universités parisiennes.

■ Dalila Meziane et Abdelwahab Allali obtiennent le statut de réfugiés politique le 17 février. La Commission reconnaît que les autorités algériennes n'ont pas pu assurer la sécurité de ces personnes et même qu'elles ont (dans le cas du magistrat) "volontairement exposé sa vie".

■ Le Tribunal pénal international (TPI) sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie a mis en accusation 21 Serbes de Bosnie le 13 février; il s'agit de commandants de camps et de commandants locaux. Un seul de ces accusés est entre les mains de la justice; pour les autres, des mandats d'arrêt ont été lancés par le TPI. Leur arrestation est très hypothétique.

TIMING DU CONGRÈS

Bourse du Travail de Saint-Denis
Rue Bobby Sands 93200 Métro : Porte de Paris

Vendredi 31 mars (à partir de 14 heures)

- * **Rapport d'activité**
- * **Rapport financier**

Samedi 1^{er} avril

- * **Accueil par M. Braouezec, maire de Saint-Denis**
 - * **Rapport d'orientation**
 - * **Constitution des groupes de travail**
- ➔ Antiracisme. Prévention : information et éducation du citoyen
 - ➔ Identité du MRAP. Quel développement et quel fonctionnement pour un antiracisme de proximité?
 - ➔ Lois. Racisme et exclusions : quelles réponses? Comment? Avec qui?
 - ➔ Racisme, nationalismes, droits des peuples : quelles solidarités?
- * **Cocktail et spectacle**

Dimanche 2 avril

- * **Séance plénière, présentation des rapports des groupes de travail**
- * **Débat**
- * **Vote**
- * **Election du Conseil national**

ANNONCE DU SERVICE JURIDIQUE

Conformément aux souhaits des comités locaux, voici le calendrier des journées de formation en Droit des étrangers pour l'année en cours :

18 mars - 20 mai
16 septembre
25 novembre

Pensez à vous inscrire
(exclusivement par courrier)

ATTENTION

notre nouveau numéro de
téléphone est
(1) 43 14 83 53

notre nouveau numéro de
fax est
(1) 43 14 83 50



Livres

L'oued en crue

Baya Jurquet, responsable du MRAP de Marseille, a publié en 1979, sous pseudonyme, un récit intitulé *L'Oued en Crue*. Ce livre signé maintenant sous son vrai nom, Baya Jurquet-Bouhouné, a été réédité en septembre dernier.

Ce roman raconte vingt années de la vie d'une famille algérienne (de 1940 à 1960) et cette vie est présentée comme une illustration du contexte politique et social algérois. Un récit tout en violence contenue, dans une langue très dépouillée.

Le livre de Baya est actuellement vendu dans le but de rassembler un peu d'argent pour venir en aide aux associations de femmes algériennes en lutte contre les violences intégristes dans elles sont victimes.

On peut le commander à Genève :
Sakina Ballouz Editions,
case postale 1281, CH-1211
Genève 01,
Fax : 41-22/ 792 62 58.

La prison n°5, onze ans dans les geôles turques

Medhi Zana fut maire de Diyarbakir (Kurdistan turc) de 1977 à 1980. Condamné après le coup d'Etat militaire à 36 ans de prison pour «atteinte aux sentiments nationaux», il restera 11 ans derrière les barreaux, jusqu'en mai 1991.

Il vient d'être à nouveau condamné, en même temps que les 8 députés kurdes dont son épouse Leyla Zana à 4 ans d'emprisonnement pour avoir osé témoigner devant le Parlement européen.

Son livre est le récit des tortures quotidiennes, des répressions violentes, du sadisme des geôliers mais aussi de la lutte et de la solidarité des détenus dans les diverses prisons, notamment la redoutable prison n° 5 où il est incarcéré.

Préface d'Elie Wiesel, Coll. Arlea, diffusion Le Seuil

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 43 14 83 53
Télécopie : 43 14 83 50

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Martial Le Nancq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Impression
Montligeon
Tél. : 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10